



# Portrait

sur le financement des  
partis politiques provinciaux

Exercice financier clos le 31 décembre 2015

**Juin 2016**



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL  
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

# Portrait

sur le financement des  
partis politiques provinciaux

Exercice financier clos le 31 décembre 2015

Juin 2016



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL  
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

**Pour nous joindre :**

Le Directeur général des élections du Québec  
Édifice René-Lévesque  
3460, rue de La Pérade  
Québec (Québec) G1X 3Y5

De la région de Québec : 418 644-1090  
De partout ailleurs : 1 888 ÉLECTION (1 888 353-2846)  
Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Par courriel : [info@electionsquebec.qc.ca](mailto:info@electionsquebec.qc.ca)  
Par télécopie : 1 866 225-4095 (aucuns frais au Québec)

Les personnes sourdes ou malentendantes peuvent composer sans frais le 1 800 537-0644.

Pour obtenir une copie de ce document, consultez notre site Web : [electionsquebec.qc.ca](http://electionsquebec.qc.ca).

# Table des matières

---

Le rôle du directeur général des élections du Québec en matière de financement.....	1
Portrait sur le financement des partis politiques provinciaux.....	2
Entités politiques autorisées.....	3
Liste des partis politiques autorisés en 2015.....	4
Autorisations et retraits d'autorisation d'instances de partis politiques et d'une députée indépendante.....	5
Rapports financiers produits pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.....	6
Financement politique.....	7
Participation de l'État.....	10
Financement autonome.....	11
Sommaire des bilans comptables des entités autorisées en 2015.....	16
Contributions politiques.....	18
Évolution du financement des partis politiques.....	20
Sources de financement des partis politiques provinciaux.....	21
Évolution du financement de l'État accordé aux partis politiques provinciaux.....	22
Élections partielles - Dépenses électorales permises, effectuées et remboursables.....	23
Sommaire de la campagne à la direction du Parti québécois du 15 mai 2015.....	24



# Le rôle du directeur général des élections du Québec en matière de financement

Au palier provincial, nous veillons à l'application et au respect des règles en matière d'autorisation des partis politiques ainsi que de leurs instances, des candidats indépendants et des députés indépendants. Nous veillons également au respect des règles en matière de financement et de contrôle des dépenses électorales.

En matière de financement, nous exerçons les devoirs suivants, dictés par l'article 487 de la Loi électorale (LE)<sup>1</sup>, en ce qui a trait à l'autorisation, au financement et au contrôle des dépenses électorales :

- autoriser les partis, instances d'un parti, députés indépendants et candidats indépendants;
- vérifier si les partis, instances d'un parti, députés indépendants et candidats indépendants se conforment aux dispositions de la Loi;
- recevoir, examiner et vérifier, le cas échéant, les rapports financiers et les rapports de dépenses électorales;
- recevoir les contributions des électeurs, en vérifier la conformité et les transmettre à l'entité autorisée concernée;
- enquêter sur la légalité des dépenses d'une entité autorisée, des contributions et des dépenses électorales.

Par ailleurs, en ce qui a trait aux campagnes à la direction d'un parti politique, nous devons notamment<sup>2</sup> :

- vérifier si les personnes candidates à la direction d'un parti politique se conforment aux dispositions de la Loi;
- recevoir, examiner et vérifier, le cas échéant, les rapports des personnes candidates et du parti;
- enquêter sur la légalité des contributions et des dépenses relatives à la campagne à la direction.

De plus, nous devons donner des directives devant servir à l'application de la Loi électorale.

Nous exerçons également une fonction essentielle en matière de formation, d'information et de promotion des règles de financement et de contrôle des dépenses électorales auprès des électeurs, des partis politiques et des personnes candidates<sup>3</sup>.

Rappelons que nous pouvons, de notre propre initiative ou à la suite de la demande de toute personne, faire enquête sur l'application de la Loi électorale<sup>4</sup>. Nous pouvons tenter des poursuites pénales devant les tribunaux compétents pour toute infraction énoncée dans la Loi électorale.

---

1 RLRQ c.E-3.3

2 Article 487.1. de la LE

3 Article 488 de la LE

4 Article 491 de la LE

# Portrait sur le financement des partis politiques provinciaux

En vertu de l'article 488 de la Loi électorale, nous avons la responsabilité de rendre accessibles au public les rapports financiers annuels produits par les partis politiques autorisés et leurs instances, les candidats indépendants autorisés et les députés indépendants autorisés.

Les rapports financiers des entités politiques sont actuellement disponibles sur notre site Web.

Les pages qui suivent présentent une nomenclature des partis politiques autorisés au 31 décembre 2015 et l'indication du nombre de rapports financiers produits pour l'année 2015 pour l'ensemble des entités autorisées. **Notons également que les données de l'exercice financier 2014 ont été ajustées en fonction des rapports déposés depuis la dernière édition.**

De plus, le présent document dresse une synthèse des renseignements émanant des rapports financiers, notamment à l'égard de l'état des résultats de même que des actifs nets des entités politiques autorisées. Il comprend aussi la production de statistiques se rapportant à la participation de l'État au financement des partis politiques autorisés en comparaison des autres sources de financement regroupées sous le terme *financement autonome*.

Par ailleurs, une section porte sur les données financières comparatives entre les partis politiques quant aux revenus provenant des contributions politiques. Des statistiques générales relatives aux contributions y sont également présentées.

Considérant qu'ont eu lieu, pendant l'année 2015, sept élections partielles, un résumé des dépenses électorales permises, effectuées et remboursables dans le cadre de ces événements électoraux est aussi présenté.

Enfin, nous présentons un sommaire des revenus et des dépenses de campagne des différents candidats à la direction du Parti québécois pour l'année 2015.

# Entités politiques autorisées

Est une entité autorisée un parti politique, une instance de parti, un député indépendant ou un candidat indépendant qui détient une autorisation du Directeur général des élections du Québec<sup>5</sup>.

Est une instance d'un parti l'organisation d'un parti à l'échelle d'une circonscription, d'une région ou du Québec<sup>6</sup>. Avant 1985, ce type d'organisation portait le nom d'*association de comté*.

Au cours de l'année 2015 :

- un nouveau parti a été autorisé, soit le Parti travailliste du Québec;
- une députée indépendante, M<sup>me</sup> Sylvie Roy, et une instance ont été autorisées;
- trois partis ont vu leur autorisation retirée :
  - Québec - Révolution démocratique
  - Union citoyenne du Québec/Québec Citizen's Union
  - Mon pays le Québec
- les autorisations de 12 instances ont été retirées.

Au 31 décembre 2015, 17 partis étaient autorisés, alors qu'il y avait 354 instances de parti qui détenaient une autorisation du Directeur général des élections du Québec.

---

5. Article 43, 3<sup>e</sup> alinéa de la LE

6. Article 52, 2<sup>e</sup> alinéa de la LE

## Liste des partis politiques autorisés en 2015

Parti politique autorisé	Abréviation	Date d'autorisation	Date de retrait
Bloc pot	B.P.		
Coalition avenir Québec - L'équipe François Legault	C.A.Q. – É.F.L.		
Équipe Adrien Pouliot - Parti conservateur du Québec	É.A.P - P.C.Q.		
Équipe autonomiste	É.A.		
Nouveau Parti démocratique du Québec	N.P.D.Q.		
Mon pays le Québec*	M.P.Q.	2012-11-20	2015-12-21
Option nationale - Pour l'indépendance du Québec	O.N. - P.I.Q.		
Parti équitable	P. - Éq.		
Parti indépendantiste	P.I.		
Parti libéral du Québec/Quebec Liberal Party	P.L.Q. / Q.L.P.		
Parti marxiste-léniniste du Québec	P.M.L.Q.		
Parti nul	P.N.		
Parti québécois	P.Q.		
Parti travailliste du Québec	P.T.Q.	2015-03-18	
Parti unité nationale	P.U.N.		
Parti vert du Québec/Green Party of Québec	P.V.Q. / G.P.Q.		
Québec - Révolution démocratique*	Q.R.D.	2011-03-07	2015-04-14
Québec solidaire	Q.S.		
Sans parti - Citoyens constituants <sup>7</sup>	S.P.-C.C.		
Union citoyenne du Québec / Québec Citizens' Union*	U.C.Q. / Q.C.U.	2012-07-13	2015-12-10

\* Parti retiré en cours d'année 2015

7. Le 15 janvier 2016, le directeur général des élections a autorisé le *Parti des sans parti* à changer sa dénomination pour *Sans parti - Citoyens constituants*.

## Autorisations et retraits d'autorisation d'instances de partis politiques et d'une députée indépendante

Instance / Députée indépendante	Parti politique	Date d'autorisation	Date de retrait
Circonscription d'Abitibi-Est	Q.S.	2015-03-20	
Circonscription de Beauce-Nord	P.U.N.	2013-08-23	2015-02-22
Circonscription de Bellechasse	P.U.N.	2013-04-22	2015-02-22
Circonscription de Charlesbourg	P.U.N.	2013-04-22	2015-02-22
Circonscription de Jean-Talon	P.U.N.	2013-10-17	2015-02-22
Circonscription de Lévis	P.U.N.	2013-04-22	2015-02-22
Circonscription de Maskinongé	P.U.N.	2013-05-10	2015-02-22
Circonscription de Rouyn-Noranda-Témiscamingue	P.U.N.	2014-02-26	2015-02-22
Circonscription de Saint-François	P.U.N.	2013-05-10	2015-02-22
Circonscription de Saint-Hyacinthe	P.U.N.	2013-04-22	2015-02-22
Circonscription de Saint-Laurent	P.U.N.	2013-10-17	2015-02-22
Circonscription de Johnson	Q.S.	2006-11-07	2015-06-10
Circonscription de Notre-Dame-de-Grâce	P.V.Q./G.P.Q.	2007-06-08	2015-07-29
M <sup>me</sup> Sylvie Roy, députée indépendante autorisée	-	2015-09-17	

## Rapports financiers produits pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

Partis politiques	20
<hr/>	
<b>Instances de parti:</b>	
Parti libéral du Québec	125
Parti québécois	142
Parti unité nationale	10
Parti vert du Québec	1
Québec solidaire	88
<b>Total des instances de parti</b>	<b>366</b>
<hr/>	
Députée indépendante autorisée	1
Candidat indépendant autorisé <sup>8*</sup>	1
<hr/>	
<b>Total</b>	<b>388</b>

\* Le rapport financier additionnel d'un candidat indépendant autorisé n'avait pas été produit en date du 17 mai 2016.

8. Candidat indépendant autorisé pour l'élection partielle du 9 novembre 2015 dans la circonscription de Beauce-Sud.

## Financement politique<sup>9</sup>

Pour l'exercice 2015, les revenus (produits) des entités politiques s'élèvent à 19 457 774 \$ et les dépenses (charges) totalisent 12 989 546 \$, pour un excédent des produits sur les charges de 6 468 228 \$.

Il est important de mentionner que les revenus du Parti libéral du Québec (P.L.Q.) comprennent un gain de 4 282 190 \$ provenant de la vente d'un immeuble. Ce gain modifie les proportions du financement de l'État par rapport au financement autonome que nous avons observé au cours de la dernière année. En effet, au cours des exercices 2013 et 2014, la majorité des revenus des partis politiques provenait de l'État, ce qui est encore le cas pour cette année seulement si l'on exclut ce revenu. Bien qu'il s'agisse d'une transaction peu fréquente, cette somme a été prise en considération afin de ne pas altérer les résultats de ce parti politique.

- 97,3 % de l'ensemble du financement des entités politiques était destiné aux quatre partis politiques représentés à l'Assemblée nationale, pour une valeur totale de 18 929 316 \$. Ces partis ont aussi engagé 97,1 % des dépenses, et l'excédent des produits sur les charges pour ceux-ci totalise 6 314 166 \$.
- Seulement 4 partis sur les 16 non représentés à l'Assemblée nationale ont terminé l'exercice financier 2015 avec une insuffisance des produits sur les charges. Ces quatre partis ont engagé plus de dépenses que la somme de leurs revenus.
- Les revenus des entités politiques ont augmenté de 26,6 % en comparaison avec l'exercice financier 2013, dernière année postélectorale. Si l'on ne tient pas compte des revenus liés à la vente de l'immeuble du P.L.Q., ceux-ci ont diminué de 1,2 %.
- En comparaison avec la dernière année postélectorale, le financement provenant de l'État a augmenté de 6,0 % pour l'ensemble des entités politiques autorisées en 2015.

Le tableau de la page 8 présente le financement des entités politiques, donc les produits et les charges de ceux-ci. Quant au tableau de la page 9, il présente les sources de financement des entités politiques. Celles-ci sont divisées en deux catégories: les sommes provenant de la participation de l'État et le financement autonome.

9. Toutes les données de cette section sont tirées des rapports financiers des partis et des instances et elles excluent les transferts entre les partis et leurs instances.

## Financement des entités politiques

	Parti libéral du Québec		Parti québécois		Coalition avenir Québec-L'équipe François Legault		Québec solidaire		Autres entités politiques autorisées (18)		Total	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
<b>Produits</b>												
Parti	8 939 074	51,4	3 796 192	21,8	2 845 653	16,4	1 279 459	7,4	528 457	3,0	17 388 836	100,0
Instances	1 439 099	69,6	551 134	26,6	-	0,0	78 705	3,8	-	0,0	2 068 938	100,0
<b>Total des produits</b>	<b>10 378 173</b>	<b>53,4</b>	<b>4 347 326</b>	<b>22,3</b>	<b>2 845 653</b>	<b>14,6</b>	<b>1 358 164</b>	<b>7,0</b>	<b>528 457</b>	<b>2,7</b>	<b>19 457 774</b>	<b>100,0</b>
<b>Charges</b>												
Parti	3 994 914	34,3	3 814 858	32,7	2 432 176	20,9	1 035 999	8,9	374 308	3,2	11 652 255	100,0
Instances	701 684	52,4	497 101	37,2	-	0,0	138 418	10,4	88	0,0	1 337 291	100,0
<b>Total des charges</b>	<b>4 696 598</b>	<b>36,2</b>	<b>4 311 959</b>	<b>33,2</b>	<b>2 432 176</b>	<b>18,7</b>	<b>1 174 417</b>	<b>9,0</b>	<b>374 396</b>	<b>2,9</b>	<b>12 989 546</b>	<b>100,0</b>
<b>Excédent (insuffisance) des produits sur les charges</b>	<b>5 681 575</b>	<b>87,9</b>	<b>35 367</b>	<b>0,5</b>	<b>413 477</b>	<b>6,4</b>	<b>183 747</b>	<b>2,8</b>	<b>154 061</b>	<b>2,4</b>	<b>6 468 228</b>	<b>100,0</b>

## Financement des entités politiques autorisées

### Exercices clos le 31 décembre

	2015		2014		2013	
	\$	%	\$	%	\$	%
Allocation aux partis	9 199 211	47,3	9 016 224	27,7	8 904 258	57,9
Allocation lors d'élections générales	S/O		5 919 809	18,2	S/O	
Appariement des revenus de contribution	1 098 930	5,6	1 287 765	4,0	1 122 004	7,3
Appariement des revenus de contribution lors d'élections générales	S/O		652 679	2,0	S/O	
Remboursement des frais d'audit	72 837	0,4	82 072	0,3	56 127	0,4
Remboursement des dépenses électorales	591 092	3,0	8 137 322	25,0	261 025	1,7
<b>Participation de l'État au financement des entités politiques</b>	<b>10 962 070</b>	<b>56,3</b>	<b>25 095 871</b>	<b>77,1</b>	<b>10 343 414</b>	<b>67,3</b>
Contributions	2 128 948	10,9	3 617 711	11,1	2 552 772	16,6
Adhésions	861 978	4,4	802 959	2,5	860 459	5,6
Revenus d'activités politiques	296 205	1,5	188 219	0,6	544 711	3,5
Autres revenus	5 208 573	26,9	2 846 682	8,7	1 064 572	6,9
<b>Financement autonome</b>	<b>8 495 704</b>	<b>43,7</b>	<b>7 455 571</b>	<b>22,9</b>	<b>5 022 514</b>	<b>32,7</b>
<b>Total du financement</b>	<b>19 457 774</b>	<b>100,0</b>	<b>32 551 442</b>	<b>100,0</b>	<b>15 365 928</b>	<b>100,0</b>

Note: Les chiffres étant arrondis, la somme des nombres peut ne pas correspondre aux totaux.

## Participation de l'État

Au cours de l'année 2015, la participation de l'État représentait 56,3 % du financement des entités politiques autorisées, pour un total de 10 962 070 \$. Par contre, ce taux augmente à 72,1 % si l'on exclut le gain provenant de la vente d'immobilisation du P.L.Q. Enfin, 96,3 % de cette somme était destinée aux quatre partis politiques représentés à l'Assemblée nationale.

### L'allocation et les revenus d'appariement

La participation de l'État comprend notamment l'allocation et les revenus d'appariement servant à acquitter les dépenses se rapportant entre autres :

- à l'administration courante;
- à la diffusion d'un programme politique;
- à la coordination de l'action politique des membres;
- aux dépenses électorales;
- à rembourser le capital des emprunts<sup>10</sup>.

L'allocation est calculée en divisant entre les partis, de façon proportionnelle au pourcentage de votes valides obtenus par ceux-ci lors des dernières élections générales, la somme obtenue en multipliant, pour l'année 2015, 1,53 \$ par le nombre d'électeurs inscrits sur la liste électorale lors de ces élections<sup>11</sup>.

- Pour l'exercice financier 2015, selon les données apparaissant aux rapports financiers des partis politiques, l'allocation totalisait 9 199 211 \$ et représentait ainsi 47,3 % du financement global des entités politiques autorisées et 83,9 % de la participation de l'État.

Selon certaines conditions, la Loi électorale prévoit le versement de sommes par l'État aux partis, aux députés et aux candidats indépendants, nommées revenus d'appariement, selon la valeur des contributions recueillies par ceux-ci. Les partis politiques peuvent ainsi recevoir jusqu'à 250 000 \$ en revenus d'appariement au cours d'une année non électorale<sup>12</sup>. Quant à eux, les candidats et les députés indépendants autorisés peuvent recevoir annuellement jusqu'à 2 000 \$<sup>13</sup>.

- En 2015, trois partis politiques représentés à l'Assemblée nationale ont touché le maximum permis par la Loi électorale.
- Les revenus d'appariement représentent 5,6 % du financement de l'ensemble des entités politiques autorisées et 10,0 % de la participation de l'État, pour une somme de 1 098 929 \$.

10. Article 83 de la LE

11. Article 82 de la LE

12. Article 82.2 de la LE

13. Article 82.4 de la LE

## Remboursement des frais d'audit et des dépenses électorales

En vertu de la Loi électorale, les rapports financiers des partis politiques doivent faire l'objet d'un audit externe. La Loi électorale prévoit le remboursement de la moitié de ces frais d'audit, et ce montant peut atteindre une valeur maximale de 15 000 \$<sup>14</sup>.

- Pour le dernier exercice financier, le remboursement des frais d'audit totalisait 72 837 \$ pour l'ensemble des partis politiques autorisés, ce qui représente 0,7 % du financement de l'État.

D'autres dispositions de la Loi électorale prévoient, à certaines conditions, le remboursement des dépenses électorales des partis et des candidats indépendants<sup>15</sup>.

- Au cours de l'exercice financier 2015, les partis politiques ont touché 591 092 \$ en remboursement de dépenses électorales, ce qui représente 3,0 % du financement global et 5,4 % du financement de l'État.

## Financement autonome

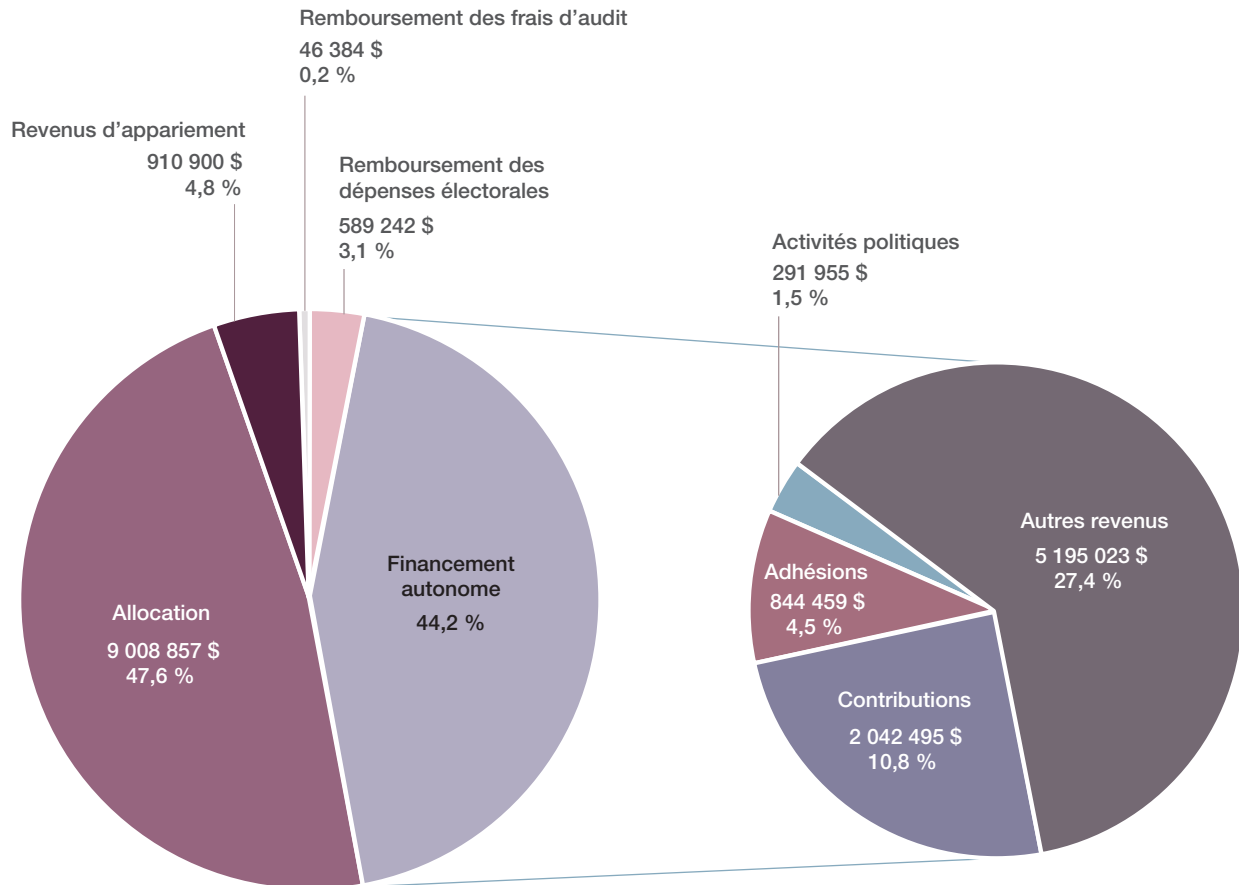
Le financement autonome des entités politiques comprend notamment les contributions, les adhésions et les revenus d'activités politiques.

- Les partis politiques ont amassé un total de 8 495 704 \$ en revenus autonomes au cours de l'exercice financier 2015. Les quatre partis politiques représentés à l'Assemblée nationale ont récolté 98,6 % de cette somme.
- Le financement autonome représentait, pour l'exercice financier 2015, 43,7 % des revenus des entités politiques. Si l'on exclut le gain du P.L.Q. sur la vente d'un immeuble, ce taux descend à 27,8 %.
- Les revenus autonomes des entités politiques ont augmenté de 69,2 % comparativement à l'exercice financier 2013. Si les revenus liés à la vente de l'immeuble sont exclus, le financement autonome a toutefois diminué de 16,1 % en comparaison avec 2013.
- 25,1 % de ce financement provient des contributions politiques versées par les électeurs.

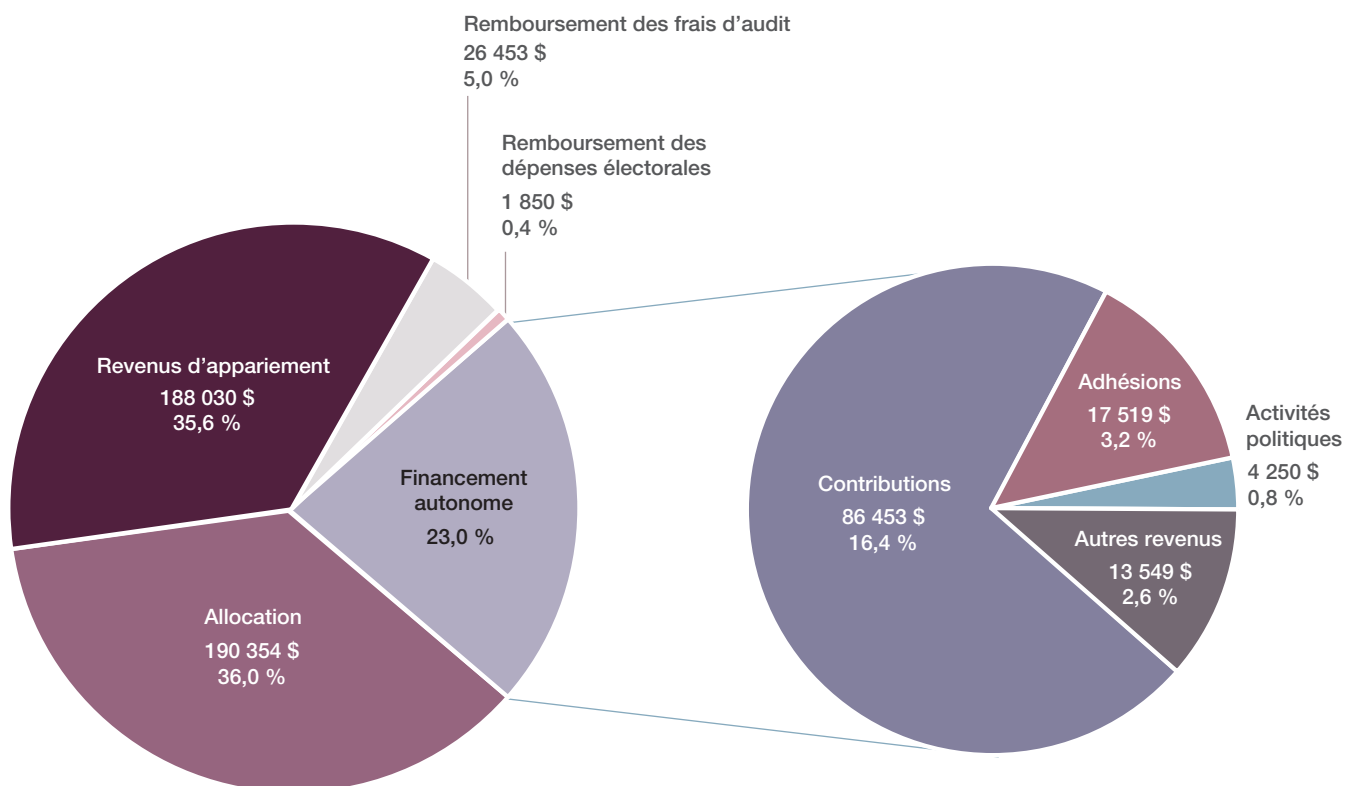
14. Article 112 de la LE

15. Article 457 de la LE

## Sources de financement des partis politiques représentés à l'Assemblée nationale Exercice clos le 31 décembre 2015



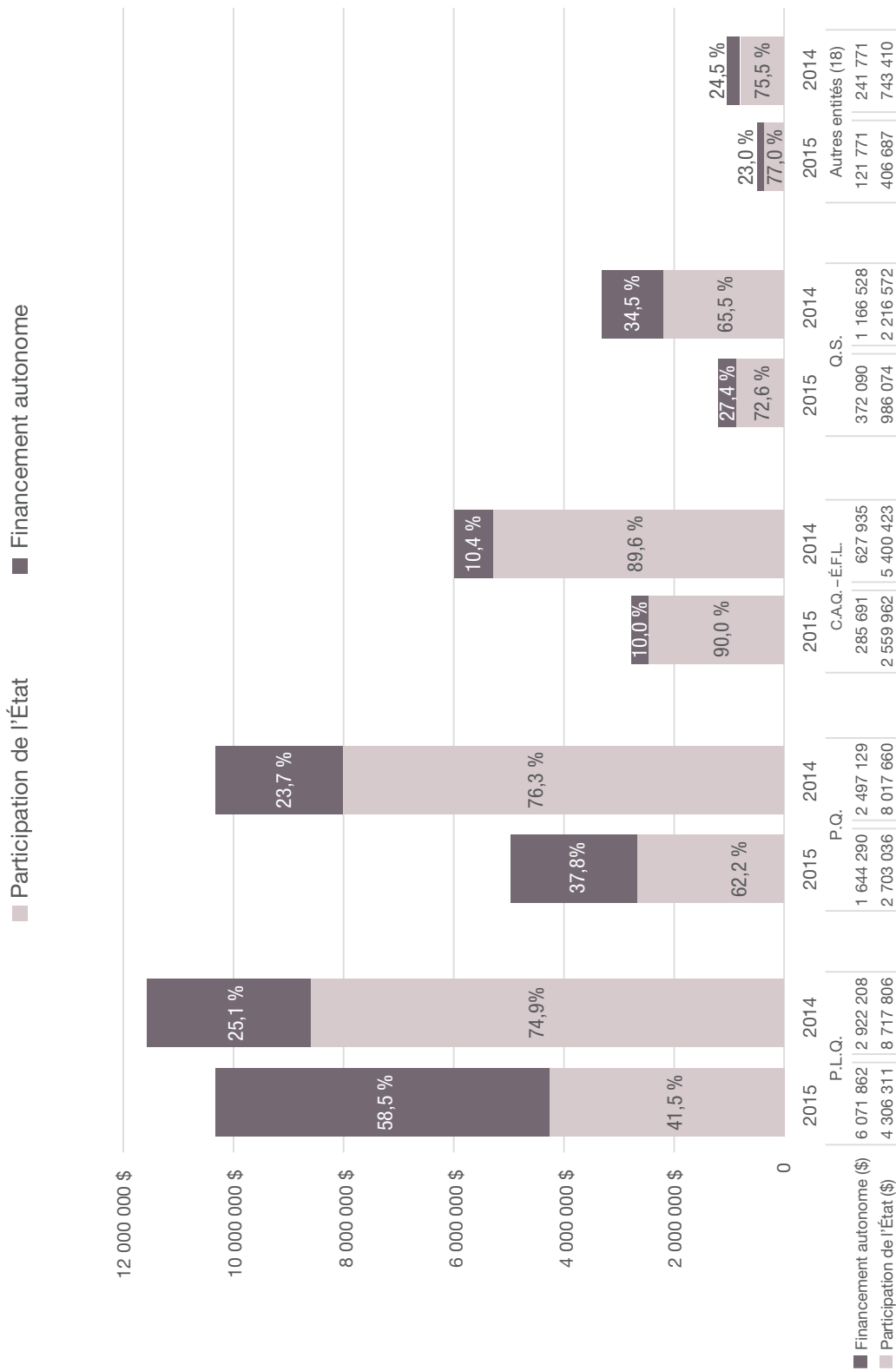
## Sources de financement des partis politiques autorisés Exercice clos le 31 décembre 2015



## Participation de l'État au financement des entités politiques autorisées Exercice clos le 31 décembre 2015

	Parti libéral du Québec		Parti québécois		Coalition avenir Québec - L'équipe François Legault		Québec solidaire		Autres entités politiques (18)		Total	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Allocation aux partis	3 832 809	89,0	2 343 045	86,7	2 128 152	83,1	704 851	71,5	190 354	46,8	9 199 211	83,9
Appariement des revenus de contribution	250 000	5,8	250 000	9,2	160 900	6,3	250 000	25,4	188 031	46,2	1 098 930	10,0
Remboursement des frais d'audit	15 000	0,4	15 000	0,6	8 336	0,3	8 048	0,8	26 453	6,5	72 837	0,7
Remboursement des dépenses électorales	208 502	4,8	94 991	3,5	262 574	10,3	23 175	2,3	1 850	0,5	591 092	5,4
<b>Participation de l'État au financement des entités politiques autorisées</b>	<b>4 306 311</b>	<b>100</b>	<b>2 703 036</b>	<b>100</b>	<b>2 559 962</b>	<b>100</b>	<b>986 074</b>	<b>100</b>	<b>406 688</b>	<b>100</b>	<b>10 962 070</b>	<b>100</b>
% du financement étatique versé		39,2		24,7		23,4		9,0		3,7		100

## Sources de financement des entités politiques autorisées Exercices financiers clos le 31 décembre



## Sommaire des bilans comptables des entités autorisées en 2015

L'actif net comptable d'un parti politique représente le solde résiduel des actifs de ce parti (ses avoirs) après déduction de ses passifs (ses dettes). L'actif net est une composante du bilan, lequel donne une image de la situation financière du parti politique à une date bien précise.

- L'importante augmentation des actifs nets pour les partis politiques représentés à l'Assemblée nationale au cours de l'exercice 2015 est notamment due à l'augmentation de 2,8 millions de dollars des actifs du Parti libéral du Québec et à la diminution de 2,7 millions de dollars de ses passifs.
- Tous les partis représentés à l'Assemblée nationale, à l'exception de Québec solidaire, ont vu la valeur de leur passif diminuer.
- Le Parti québécois et la Coalition avenir Québec - L'équipe François Legault ont terminé l'exercice financier 2015 avec des actifs nets négatifs.
- Sur les 16 partis politiques n'ayant pas de représentant à l'Assemblée nationale, seuls 4 présentent des actifs nets négatifs.

### Partis politiques représentés à l'Assemblée nationale

	Actifs (\$)	Passifs (\$)	Actifs nets (\$)
2015	9 937 215	3 313 736	6 623 479
2014	7 850 832	7 125 702	725 130
2013	6 361 233	6 962 775	(601 542)

### Autres entités autorisées

	Actifs (\$)	Passifs (\$)	Actifs nets (\$)
2015	268 346	165 115	103 231
2014	188 995	244 679	(55 684)
2013	167 657	204 540	(36 883)

## Actifs nets (déficit) des partis autorisés et de leurs instances au 31 décembre

	2015	2014	2013
	\$	\$	\$
<b>Parti libéral du Québec</b>			
Parti**	5 231 563	(349 649)	(922 713)
Instances*	1 812 252	2 024 735	1 468 362
	7 043 815	1 675 086	545 649
<b>Parti québécois</b>			
Parti**	(2 123 588)	(1 561 872)	(1 185 199)
Instances*	990 205	499 048	590 777
	(1 133 383)	(1 062 824)	(594 422)
<b>Coalition avenir Québec - L'équipe François Legault</b>			
Parti**	(146 289)	(559 766)	(965 414)
Instances*	-	-	-
	(146 289)	(559 766)	(965 414)
<b>Québec solidaire</b>			
Parti**	278 519	345 732	179 528
Instances*	580 817	326 902	233 117
	859 336	672 634	412 645
<b>Autres entités</b>			
Parti**	103 225	(50 961)	(31 967)
Instances*	-	(38)	652
CIA et DIA***	6	(4 685)	(5 568)
	103 231	(55 684)	(36 883)
<b>Total</b>			
Parti**	3 343 430	(2 176 516)	(2 925 765)
Instances*	3 383 280	2 845 962	2 287 340
	<b>6 726 710</b>	<b>669 446</b>	<b>(638 425)</b>

Nous ne pouvons pas être certains de l'exactitude de l'ensemble des données de ce tableau puisque les instances autorisées ne sont pas tenues légalement de produire un bilan audité qui nous permettrait de connaître précisément leurs actifs, leurs passifs et leurs actifs nets. Toutefois, puisque chaque instance autorisée doit divulguer les éléments qui composent les actifs et les passifs présentés sur un formulaire prescrit, nous pouvons conclure que ce tableau reflète assez bien les actifs nets des partis et de leurs instances.

\* Ces données proviennent des notes complémentaires aux états financiers des partis ou d'une compilation du solde de ces postes au bilan de chaque instance du parti.

\*\* Ces données proviennent du bilan audité des partis.

\*\*\* Ces données sont tirées des rapports produits par les candidats indépendants autorisés et par la députée indépendante autorisée.

## Contributions politiques

Globalement, les entités politiques autorisées au cours de l'exercice financier 2015 ont recueilli 34 018 contributions pour un total de 2 128 948 \$ auprès de 30 838 électeurs.

- Les contributions représentent 10,9 % du financement global des entités autorisées et 25,1 % du financement autonome.
- Comparativement à l'exercice 2013, elles sont en baisse de 16,6 % en valeur et de 12,1 % en nombre de donateurs. Uniquement pour les partis politiques représentés à l'Assemblée nationale, la baisse en nombre de donateurs est de 13,2 %, et de 17,1 % en valeur.
- Pour les quatre partis représentés à l'Assemblée nationale, les contributions représentent 24,4 % de leur financement autonome, mais 10,8 % du financement global. Pour les autres entités, cette source de revenus représente 71,0 % de leur financement autonome et 16,4 % du total des revenus.
- Au cours de l'exercice financier 2015, 364 donateurs ont fait une contribution à plus d'un parti politique. Ils ont versé en moyenne 73,11 \$ par parti politique.
- En 2015, 16 142 donateurs ont versé à au moins un parti politique le maximum permis par la loi. En effet, ils ont versé 16 312 contributions de 100 \$.
- Parmi les donateurs, 261 se sont prévalus de leur droit de verser une contribution supplémentaire pouvant atteindre une valeur maximale de 100 \$, dans les circonscriptions où se sont tenues des élections partielles, pour une valeur totalisant 50 672 \$.

## Contributions recueillies par les entités politiques autorisées

	Nombre de donateurs	Montant \$	Moyenne par donateur \$
<b>Parti libéral du Québec</b>			
<b>2015</b>	<b>11 474</b>	<b>932 409</b>	<b>81</b>
2014	13 205	1 400 833	106
2013	10 997	920 882	84
<b>Parti québécois</b>			
<b>2015</b>	<b>12 865</b>	<b>739 607</b>	<b>57</b>
2014	18 645	1 448 343	78
2013	16 685	1 105 579	66
<b>Coalition avenir Québec - L'équipe François Legault</b>			
<b>2015</b>	<b>1 491</b>	<b>130 900</b>	<b>88</b>
2014	2 248	234 393	104
2013	2 035	163 509	80
<b>Québec solidaire</b>			
<b>2015</b>	<b>3 396</b>	<b>239 579</b>	<b>71</b>
2014	4 005	347 641	87
2013	3 964	273 658	69
<b>Autres entités autorisées</b>			
<b>2015</b>	<b>1 612</b>	<b>86 454</b>	<b>54</b>
2014	2 095	186 501	89
2013	1 403	89 144	64
<b>Total</b>			
<b>2015</b>	<b>30 838</b>	<b>2 128 949</b>	<b>69</b>
2014	40 198	3 617 711	90
2013	35 084	2 552 772	73

## Évolution du financement des partis politiques

Au cours des dernières années, la Loi électorale a connu des modifications majeures, notamment en ce qui concerne le financement des partis politiques. En effet, depuis 2010, plusieurs projets de loi sont venus augmenter substantiellement la participation financière de l'État et diminuer le montant maximal que les électeurs peuvent verser en contribution à une entité politique autorisée.

Adoptées en décembre 2010 :

- La Loi anti-prête-nom en matière de contributions électorales<sup>16</sup> est venue abaisser de 3 000 \$ à 1 000 \$ le montant total des contributions qui peuvent être versées en vertu de la Loi électorale par un même électeur au cours d'une même année civile à chaque entité autorisée.
- La Loi concernant le financement des partis politiques<sup>17</sup> a quant à elle fait augmenter l'allocation versée aux partis politiques, la faisant passer de 0,50 \$ à 0,82 \$ par électeur inscrit sur les listes électorales lors des dernières élections générales.

Adoptée en décembre 2012, la Loi modifiant la Loi électorale afin de réduire la limite des contributions par électeur, de diminuer le plafond des dépenses électorales et de rehausser le financement public des partis politiques du Québec<sup>18</sup> a notamment :

- abaissé de 1 000 \$ à 100 \$ le montant total des contributions qui peuvent être versées par un même électeur, au cours d'une même année civile, à chaque entité autorisée;
- permis le versement de contributions additionnelles de 100 \$ lors d'élections générales ou partielles;
- augmenté l'allocation, qui connaît alors une seconde hausse et passe à 1,50 \$<sup>19</sup> par électeur inscrit sur les listes électorales lors des dernières élections générales;
- prévu, lors d'élections générales, le versement d'une allocation supplémentaire de 1,00 \$ par électeur inscrit sur les listes électorales des dernières générales;
- prévu, à certaines conditions, le versement d'un revenu d'appariement aux entités autorisées visées par la Loi électorale en fonction des montants qui leur sont versés à titre de contribution.

Le tableau et le graphique des pages suivantes présentent l'évolution du financement des partis politiques et l'incidence qu'ont eue les différents projets de loi adoptés au cours des six dernières années.

16. Projet de loi no 113 (devenu L.Q. 2010, chapitre 32)

17. Projet de loi no 118 (devenu L.Q. 2010, chapitre 36)

18. Projet de loi no 2 (devenu L.Q. 2012, chapitre 26)

19. Le montant prévu en 2012 est ajusté le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année selon la variation de l'indice moyen des prix à la consommation (article 82 de la LE) (2015 : 1,53 \$).

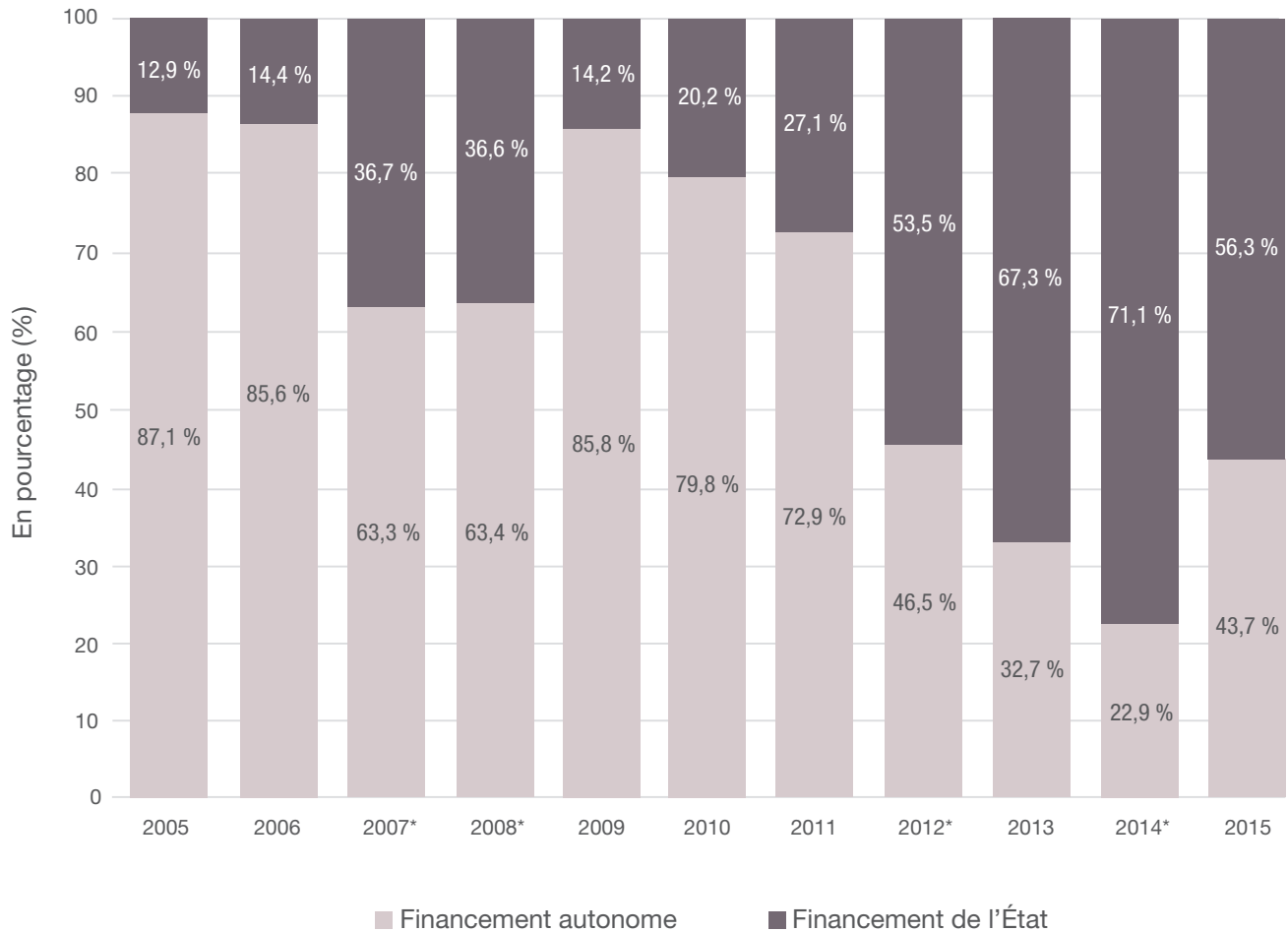
# Source de financement des partis politiques provinciaux

Limite maximale de contribution par donateur	3 000 \$										1 000 \$			100 \$	
	2005 (\$)	2006 (\$)	2007* (\$)	2008* (\$)	2009 (\$)	2010 (\$)	2011 (\$)	2012* (\$)	2013 (\$)	2014* (\$)	2015 (\$)	2014* (\$)	2015 (\$)		
Contributions	13 946 656	13 347 398	16 297 270	17 965 998	11 543 592	8 866 996	7 515 482	10 186 450	2 552 772	3 617 711	2 128 948	3 617 711	2 128 948		
Adhésions	1 101 974	845 301	907 958	798 291	573 984	526 290	660 836	988 300	860 459	802 959	861 978	802 959	861 978		
Revenus d'activités	267 738	310 894	326 874	558 456	340 321	46 264	51 693	22 015	544 711	188 219	296 205	188 219	296 205		
Dons anonymes <sup>20</sup> / Revenus accessoires	17 482	23 699	24 782	32 481	7 007	6 939	838	-	-	-	-	-	-		
Autres revenus	4 420 617	3 117 378	4 511 230	3 304 827	4 538 060	3 236 835	4 910 803	1 688 292	1 064 572	2 846 682	5 208 573	2 846 682	5 208 573		
<b>Financement des électeurs</b>	<b>19 754 467</b>	<b>17 644 670</b>	<b>22 068 114</b>	<b>22 660 053</b>	<b>17 002 964</b>	<b>12 683 324</b>	<b>13 139 652</b>	<b>12 885 057</b>	<b>5 022 514</b>	<b>7 455 571</b>	<b>8 495 704</b>	<b>7 455 571</b>	<b>8 495 704</b>		
	<b>87,1 %</b>	<b>85,6 %</b>	<b>63,3 %</b>	<b>63,4 %</b>	<b>85,8 %</b>	<b>79,8 %</b>	<b>72,9 %</b>	<b>46,5 %</b>	<b>32,7 %</b>	<b>22,9 %</b>	<b>43,7 %</b>	<b>22,9 %</b>	<b>43,7 %</b>		
Allocation annuelle	2 745 784	2 744 862	2 800 197	2 825 186	2 868 564	2 980 434	4 735 271	4 892 448	8 904 258	9 016 224	9 199 211	9 016 224	9 199 211		
Allocation électorale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 919 809	-	5 919 809	-		
Revenus d'appariement annuels	-	-	-	-	-	-	-	-	1 122 004	1 287 765	1 098 930	1 287 765	1 098 930		
Revenus d'appariement électoraux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	652 679	-	652 679	-		
Remboursement des frais d'audit	34 020	43 865	41 367	40 797	43 446	49 675	45 463	74 561	56 127	82 072	72 837	82 072	72 837		
Remboursement des dépenses électorales	140 994	171 453	9 942 912	10 223 396	(96 587)	187 098	105 404	9 833 913	261 025	8 137 322	591 092	8 137 322	591 092		
<b>Financement de l'État</b>	<b>2 920 798</b>	<b>2 960 180</b>	<b>12 784 476</b>	<b>13 089 379</b>	<b>2 815 423</b>	<b>3 217 207</b>	<b>4 886 138</b>	<b>14 800 922</b>	<b>10 343 414</b>	<b>25 095 871</b>	<b>10 962 070</b>	<b>25 095 871</b>	<b>10 962 070</b>		
	<b>12,9 %</b>	<b>14,4 %</b>	<b>36,7 %</b>	<b>36,6 %</b>	<b>14,2 %</b>	<b>20,2 %</b>	<b>27,1 %</b>	<b>53,5 %</b>	<b>67,3 %</b>	<b>77,1 %</b>	<b>56,3 %</b>	<b>77,1 %</b>	<b>56,3 %</b>		
<b>Revenus totaux</b>	<b>22 675 265</b>	<b>20 604 850</b>	<b>34 852 590</b>	<b>35 749 432</b>	<b>19 818 387</b>	<b>15 900 531</b>	<b>18 025 790</b>	<b>27 685 979</b>	<b>15 365 928</b>	<b>32 551 442</b>	<b>19 457 773</b>	<b>32 551 442</b>	<b>19 457 773</b>		

\*Année d'élections générales

20. Les dons anonymes ont été abolis le 30 avril 2011.

## Évolution du financement de l'État accordé aux partis politiques provinciaux



\* Année d'élections générales.

# Élections partielles – dépenses électorales permises, effectuées et remboursables

## Élection partielle du 9 mars 2015 (circonscription de Richelieu)

	Nombre de candidats	Limite des dépenses électorales	Dépenses électorales déclarées par les candidats	Dépenses électorales remboursables à 50 %
Parti libéral du Québec	1	60 768 \$	48 824 \$	48 824 \$
Parti québécois	1	60 768 \$	51 000 \$	51 000 \$
Coalition avenir Québec - L'équipe François Legault	1	60 768 \$	51 182 \$	51 182 \$
Québec solidaire	1	60 768 \$	5 799 \$	- \$
Autres partis	4	243 072 \$	11 241 \$	- \$
Candidat indépendant autorisé	-	- \$	- \$	- \$

## Élections partielles du 9 mars 2015 (circonscriptions de Chauveau et de Jean-Talon)

	Nombre de candidats	Limite des dépenses électorales	Dépenses électorales déclarées par les candidats	Dépenses électorales remboursables à 50 %
Parti libéral du Québec	2	144 528 \$	137 540 \$	137 540 \$
Parti québécois	2	144 528 \$	87 719 \$	87 719 \$
Coalition avenir Québec - L'équipe François Legault	2	144 528 \$	112 142 \$	112 142 \$
Québec solidaire	2	144 528 \$	13 348 \$	- \$
Autres partis	10	1 445 280 \$	19 106 \$	- \$
Candidat indépendant autorisé	-	- \$	- \$	- \$

## Élections partielles du 9 novembre 2015 (circonscriptions de Beauce-Sud, de Fabre, de René-Lévesque et de Saint-Henri-Sainte-Anne)

	Nombre de candidats	Limite des dépenses électorales	Dépenses électorales déclarées par les candidats	Dépenses électorales remboursables à 50 %
Parti libéral du Québec	4	272 082 \$	227 365 \$	227 365 \$
Parti québécois	4	272 082 \$	87 944 \$	80 633 \$
Coalition avenir Québec - L'équipe François Legault	4	272 082 \$	120 917 \$	66 035 \$
Québec solidaire	4	272 082 \$	43 490 \$	28 944 \$
Autres partis	24	6 529 968 \$	8 331 \$	- \$
Candidat indépendant autorisé	1	272 082 \$	570 \$	- \$

Un sommaire de rapports de dépenses électorales est disponible sur notre site Web à la section « Rapports de dépenses électorales » du palier provincial.

## Sommaire de la campagne à la direction du Parti québécois du 15 mai 2015

Le 15 mai 2015 a eu lieu l'élection du nouveau chef du Parti québécois. La campagne à la direction a débuté le 14 octobre 2014, et les candidats souhaitant briguer le poste pouvaient déposer leur candidature jusqu'au 30 janvier 2015. Au total, six personnes ont déposé leur candidature et trois d'entre elles se sont désistées avant la date du scrutin.

Le Parti québécois avait limité les dépenses pour chaque candidat à 400 000 \$. En plus des dépenses des candidats, le Parti québécois a engagé des dépenses de 471 369 \$.

Le tableau suivant présente un sommaire des rapports des revenus et dépenses de campagne des différents candidats pour l'année 2015.

### Sommaire des revenus et des dépenses de la campagne à la direction du Parti québécois<sup>21</sup>

Personne candidate	Contributions		Revenus d'activités politiques	Total des revenus	Total des dépenses	Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses
	Nombre	Montant				
Céré, Pierre	237	21 314 \$	-	21 314 \$	21 300 \$	14 \$
Cloutier, Alexandre	726	79 598 \$	-	79 598 \$	79 529 \$	69 \$
Drainville, Bernard	602	76 735 \$	-	76 735 \$	76 852 \$	(117) \$
Lisée, Jean-François	273	33 085 \$	-	33 085 \$	33 086 \$	(1) \$
Ouellet, Martine	594	50 962 \$	-	50 962 \$	51 440 \$	(478) \$
Péladeau, Pierre Karl	1 954	83 203 \$	205 402 \$	288 605 \$	405 870 \$	(117 265) \$
<b>Total des candidats</b>	<b>4 386</b>	<b>344 897 \$</b>	<b>205 402 \$</b>	<b>550 299 \$</b>	<b>668 077 \$</b>	<b>(117 778) \$</b>

Un sommaire plus exhaustif des revenus et des dépenses des personnes candidates est disponible sur notre site Web à la section « Campagnes à la direction d'un parti politique ».

21. Les données proviennent des rapports des revenus et dépenses de campagne et des rapports des revenus et dépenses de campagne complémentaires déposés au cours de l'exercice financier 2015. Ces données sont donc partielles et sujettes à des changements.

